



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires civiles et du sceau
Sous-Direction du Droit Economique
Bureau du droit immobilier
et du droit de l'environnement**

La cheffe de bureau
Réf : D3/MV/2021-023
N° 202110017166

Paris, le **22 JUIN 2021**

Madame,

Par lettre du 10 février 2020, vous avez appelé l'attention du garde des sceaux, ministre de la justice, sur des dysfonctionnements attribués à la commission départementale d'aménagement commercial dans le cadre de ses missions de délivrance d'autorisation d'exploiter.

Vous faites notamment état de ce que les informations fournies par les pétitionnaires quant aux constructions à usage commercial projetées ne seraient vérifiées ni par cette instance ni par les services municipaux chargés de l'urbanisme, au stade de l'instruction des demandes de permis de construire. Vous affirmez que certains maires manipuleraient les plans locaux d'urbanisme pour effacer des zones naturelles ou inondables de façon à faciliter l'implantation d'enseignes commerciales. Vous portez enfin à la connaissance du garde des sceaux diverses situations dans lesquelles vous estimez que les règles d'urbanisme ont été violées ou que des pratiques frauduleuses existent.

Afin de lutter contre les pratiques dénoncées, vous souhaiteriez la création d'un guichet unique d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme émanant de pétitionnaires de la grande distribution, dont les conclusions seraient communiquées et prises en compte par les commissions départementales d'aménagement commercial voire par les juridictions compétentes en matière de violation des règles d'urbanisme.

Tout en comprenant et en respectant le sens de votre démarche, je me dois de vous indiquer qu'un tel projet ne relève ni de l'initiative ni de la compétence de la Chancellerie. Je vous informe donc par la présente que votre courrier et les documents communiqués à l'appui de celui-ci sont transmis aux services de la Direction générale des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de la relance et à ceux de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du Ministère de la transition écologique, qui seront plus à même de vous répondre.

Regrettant de ne pas pouvoir vous apporter une réponse conforme à vos attentes, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Claire BERGER

Madame Martine DONNETTE
Présidente de l'association En Toute Franchise
1 rue François Boucher
13700 MARIGNANE